



PREAMBULE



QuentinWeb est une structure publique municipale qui propose un accès, de l'aide et de la formation informatique. Il est l'un des points des espaces solidarités 2.0. Le service se compose d'une :

Salle d'accès libre avec mise à disposition de PC/imprimante
Salle « la Fabrik », salle de création, de médiation numérique, gaming et sensibilisation

Salle de formation et d'ateliers où se déroule également les « foires aux questions » qui est de l'aide numérique personnalisée.

Objet et conditions d'accès

Le présent règlement a pour objet de définir l'organisation et de rappeler les règles générales et permanentes relatives au fonctionnement du service QuentinWeb sis 53 rue Henry Dunant à Saint-Quentin.

Le règlement s'applique à toute personne présente dans l'enceinte de QuentinWeb y compris les accompagnateurs.



Toute personne désirant bénéficier de ce service doit préalablement s'inscrire munie d'une pièce d'identité aux jours et horaires de l'accueil du public.

Les mineurs de moins de 16 ans ne peuvent être acceptés dans les locaux qu'accompagnés d'un adulte. En aucun cas, un enfant mineur de moins de 16 ans ne doit être laissé seul.

L'accueil de groupes est possible sur réservation et en présence d'un encadrant de l'organisme demandeur.

Horaires

Les horaires sont disponibles sur le site web ou en flashant le QR code suivant.



Des créneaux d'ateliers numériques sont proposés sur réservation du lundi matin au vendredi après-midi. *

Sauf jours fériés

*l'administration se réserve le droit de modifier les horaires en cas de circonstances exceptionnelles.

Respect du lieu



Règles générales de la salle d'accès libre

Afin de garantir l'accessibilité aux différents PC à un maximum de personnes, l'utilisation de ces postes est permise pendant une durée d'une heure. Au-delà, il peut être demandé à l'utilisateur de laisser sa place, selon la fréquentation.

Il est interdit de modifier la configuration des moyens informatiques mis à la disposition de l'utilisateur. L'installation de logiciel est interdite.

Les impressions et photocopies sont limitées à 5 pages par jour, sur le poste attribué à l'utilisateur, quel que soit le type d'impression.

Un anti-virus est installé sur chaque PC ainsi qu'un limiteur d'impressions.

Pour la sécurité de tous, un logiciel de prise de contrôle à distance et de surveillance est installé sur chaque PC ; ce logiciel permet de : visualiser en

permanence ce qui s'affiche sur l'écran de l'ordinateur, prendre le contrôle, stopper la connexion en cas d'abus...

Règles générales de « La Fabrik »

Respecter les règles de sécurité propres à chaque machine.
Porter des protections adéquates en cas d'utilisation des machines.
Pour tout projet personnel les usagers doivent apporter les consommables nécessaires.

La responsabilité de la ville de Saint-Quentin ne saurait être engagée en cas de mauvaises manipulations des machines ou de résultats non conformes aux attentes de l'utilisateur.

Les ateliers de formation

Les ateliers de formation proposés se déroulent sur des créneaux horaires définis par les médiateurs. Il est nécessaire, pour y participer, de réserver sa place par téléphone ou directement à l'accueil.



En cas d'indisponibilité entraînant l'annulation de sa présence à une formation, l'utilisateur doit en avvertir les médiateurs quelques jours avant le début de cette formation. En cas d'absence non justifiée, l'utilisateur peut se voir refuser l'accès à l'ensemble des ateliers.



La Foire aux Questions numériques permet à l'utilisateur d'être accompagné dans l'utilisation de son matériel et non à sa réparation.

Aucun support de cours n'est fourni par QuentinWeb.

Responsabilité

L'utilisateur est seul responsable de tout préjudice, direct ou indirect, matériel ou immatériel causé par lui-même ou un de ses préposés à QuentinWeb ou à des tiers. L'utilisateur peut être condamné à verser des indemnités à la Collectivité du fait des préjudices causés.

La responsabilité de la ville de Saint-Quentin ne saurait être engagée en cas de force majeure ou de faits indépendants de sa volonté, notamment dans le cas d'interruption des réseaux internes et externes, de panne de matériel, de dysfonctionnement de toute nature et engendrant des pertes de données ou tout autre préjudice.

Détérioration de matériel et vol

La détérioration du matériel (appareils numériques et mobilier) engage la responsabilité personnelle de l'utilisateur. En conséquence, la remise en état du matériel détérioré est à la charge de l'utilisateur responsable.

En aucun cas la responsabilité de la ville ne peut être retenue en cas de perte, de vol ou de détérioration des effets personnels des utilisateurs. QuentinWeb met à disposition de ses utilisateurs une salle de formation équipée.

Règles de savoir être

Le personnel de QuentinWeb se réserve le droit d'en refuser l'accès ou d'expulser toute personne qui ne respecte pas le présent règlement.

Toute attitude non respectueuse des règles élémentaires de courtoisie envers les médiateurs ou les autres utilisateurs, est sanctionnée.

RGPD

Conformément à la loi du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, chaque utilisateur dispose d'un droit d'opposition, d'accès et de rectification des données le concernant.

Affichage

Le présent règlement est affiché d'une manière permanente dans les locaux de QuentinWeb et publié sur le site internet